



Commune de RUEIL LA GADELIERE

Compte-rendu Réunion du conseil municipal Du 14 avril 2016 à 19h30

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 avril 2016 à la mairie à 19h30 sous la présidence de Madame Poulet Françoise, Maire.

Présents : Mmes CARMOIN Stéphanie, DESBOIS Nelly, GONDARD Joëlle, GUILLEMAND Noëlle, HAAS Agnès, HOUVET Patricia, MILHIET Charlotte, POULET Françoise,
Mrs : DOUCHIN Jean, GODEFROY Jean-Louis, MAHAUT Eric, MONNIER Didier, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich

Excusée : LEBORGNE Annie (pouvoir à Mme GUILLEMAND)

Le Conseil Municipal désigne Madame DESBOIS secrétaire de séance

Préalablement à la réunion de Conseil, Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

Embauche pour accroissement temporaire d'activité

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Eure

Retrait de Rueil la Gadelière de la Communauté de Commune du Pays de Verneuil au 1^{er} janvier 2017.

Approbation du procès verbal du 25 mars 2016

Après lecture du procès verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Présentation du Compte Administratif 2015 de la Commune (Délibération 2016-023)

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2015 de la commune au Conseil Municipal section par section, chapitre par chapitre et précise, aux membres du Conseil Municipal qui disposent d'un extrait du Compte Administratif, que l'intégralité est à leur disposition pour consultation.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 259 010 euros

Recettes : 326 160 euros

Excédent : 67 150 euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 123 903 euros

Recettes : 130 297 euros

Excédent : 6 394 euros

L'excédent global du compte administratif 2015 s'élève à 73 544 euros ; il est en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Percepteur.

L'excédent cumulé du compte administratif s'élève à 147 713,58€ en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Percepteur.

Madame le Maire se retire et sous la présidence de Monsieur Jean DOUCHIN, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 de la commune de Rueil la Gadelière.

Vote : à l'unanimité

Présentation du Compte Administratif 2015 du CCAS (Délibération 2016-024)

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2015 du CCAS au Conseil Municipal section par

section, chapitre par chapitre et précise, aux membres du Conseil Municipal qui disposent d'un extrait du Compte Administratif, que l'intégralité est à leur disposition pour consultation.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2 124,96 euros

Recettes : 1 916,59 euros

Déficit : 208,37 euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 0 euros

Recettes : 0 euros

L'excédent global du compte administratif 2015 s'élève à 2 178,75 euros ; il est en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Percepteur.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 du CCAS.

Vote : à l'unanimité

Présentation du Budget Primitif 2016 de la commune (Délibération 2016-025 et 2016-026)

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2016 de la commune au Conseil Municipal section par section, chapitre par chapitre et précise aux membres du Conseil Municipal, qui disposent d'un extrait de la proposition de budget, que l'intégralité est à leur disposition pour consultation.

Taux de fiscalité directe locale, Madame le Maire précise que, conformément à ses engagements, elle ne souhaite pas les modifier (**Délibération 2016-025**) :

Taxe d'habitation : 13.63% - Taxe foncier non bâti : 10.14% - Taxe foncier bâti : 21.93% - CFE : 15.05%

Vote : à l'unanimité

Affectation du résultat 2015 sur le budget 2016 (Délibération 2016-026)

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 56 667.03 euros

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement

(ligne budgétaire 002) : 150 119.06 euros

Vote : à l'unanimité

Le budget primitif 2016 de la commune (Délibération 2016-026)

Madame le Maire précise qu'aucun nouvel emprunt n'est prévu pour 2016 ; le budget primitif 2016 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement 469 291,06 euros

Section d'investissement 173 367,03 euros

Vote : à l'unanimité

Délégation de signature (Délibération 2016-027)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de donner la délégation de signature à Madame Patricia HOUVET, 3ème adjoint en charge des travaux sur la commune, pour les devis, bons de commande et factures occasionnés par les travaux de quelque nature qu'ils soient sur la commune.

Vote : à l'unanimité

Recrutement pour augmentation temporaire d'activité (Délibérations 2016-028)

Du fait de la fin de contrat de la secrétaire de mairie qui ne souhaite pas renouveler celui-ci et du délai nécessaire au recrutement d'un nouvel agent à ce poste ; Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de recruter une personne pour accroissement temporaire d'activité (2x3 heures par semaine) sur le poste de secrétaire de mairie pour la période de mai et juin. Cette solution étant

moins onéreuse que de recourir à la prestation proposée par le Centre de Gestion de l'Eure et Loir.
Vote : à l'unanimité

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale (Délibérations 2016-029)

Le S.D.C.I. a été validé par le Préfet de l'Eure, la procédure de validation nous autorise à voter à nouveau pour ou contre ce Schéma Départemental de Coopération Intercommunal. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer de nouveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un vote défavorable quant au schéma présenté par le Préfet de l'Eure.

Vote : à l'unanimité

Retrait de Rueil la Gadelière de la Communauté de Commune du Pays de Verneuil (Délibérations 2016-030)

Considérant nos délibérations du 22 octobre et du 19 novembre 2015, et l'avis défavorable de ce jour concernant le S.D.C.I de l'Eure, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le retrait de la CCPV afin d'adhérer à l'Agglomération de Dreux au 1^{er} janvier 2017 .

Après délibération, le Conseil demande, à l'unanimité, le retrait de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil et sollicite son adhésion à la Communauté d'Agglomération de Dreux à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vote : à l'unanimité

INFORMATIONS

- La distribution des nouveaux containers pucés fait débat et s'avère problématique. La société qui sous-traite cette distribution se heurte parfois à l'hostilité de la population. Certains administrés sont « oubliés ».
- Madame Desbois, déléguée au SIVA : le Compte Administratif 2015 est excédentaire, cependant la participation 2016 à ce syndicat augmentera de 5%.
- Madame Desbois : la commission assainissement de la CCPV a présenté son programme d'interventions qui est complet pour 2016 et dans lequel ne figure pas Rueil la Gadelière.
- Mme Carmoin indique qu'un lampadaire aux Sablonnières 2 est défectueux. Mme Houvet prend note et ce sera vu lors du prochain passage de la nacelle.
- M.Godefroy informe le Conseil que le bail précaire de M.Telle (zone artisanale) a été prolongé d'un mois. Il quittera les lieux fin mai.
- M. Trehet a repris contact avec M. Godefroy pour son projet d'éco-pâturage (projet amorcé avec le CCAS) et nous attendons toujours la présentation du projet par M. Trehet.
- M. Godefroy informe le Conseil qu'il a, prochainement, rendez-vous avec M. François – président de la commission voirie à la CCPV – afin de connaître les positions de la CCPV notamment pour la route du Plessis (devant la salle des fêtes) et la route de la Crécellière. Mme Houvet l'accompagnera.

Fin du Conseil à 21h45.